Valérie DUFRESNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, rattachée à la CRCC des Hauts de France

A PLEIN TALENTS

SARL au capital de 5 000 Euros

38 RUE JEAN-BAPTISTE DUCROCQ
59700 MARCQEN-BAROEUL

844 546 614 RCS LILLE MÉTROPOLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A PLEIN TALENTS, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2025

Valérie DUFRESNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, rattachée à la CRCC des Hauts de France

A PLEIN TALENTS

38 RUE JEAN-BAPTISTE DUCROCQ
59700 MARCQEN-BAROEUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A PLEIN TALENTS, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignée en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désignée en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés du 14 novembre 2025, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, qui s'appuie sur les comptes de la situation intermédiaire arrêtée au 30 septembre 2025, est la suivante :

- La société A PLEIN TALENTS a pour activité le conseil, l'assistance et l'accompagnement de personnes physiques ou morales,
- Au 30 septembre 2025, les capitaux propres s'élèvent à 821 467 €.

VD

2. Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de ma part les observations suivantes :

- L'actif est composé de placements pour un montant de 730 K€ et de disponibilités pour un montant de 57 k€ pour un total bilan de 884 K€,
- Sur la base des informations obtenues, ces actifs n'appellent pas de dépréciation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas, à ma connaissance, d'avantage particulier au profit de qui que ce soit.

Le 18 décembre 2025

Valérie DUFRESNE

Commissaire à la transformation

